

Décembre 2018

LETTRE DU MAIRE



Aux parents d'élèves des écoles d'Éragny-sur-Oise

Nouveau marché de restauration scolaire

Du bio dans les assiettes

sans surcoût pour les familles !

Madame, Monsieur, Chers parents,

J'ai fait de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement de nos jeunes éragniens un axe prioritaire de mon action éducative municipale. Elle se traduit par des interventions concrètes dans nos maisons de quartiers, une animation de qualité dans nos accueils de loisirs et périscolaires, des innovations hors temps scolaire (conseil municipal des enfants, label Ville Amie des enfants, etc.) mais également sur le temps scolaire grâce à l'apport de dispositifs en soutien aux enseignants tels que les activités éducatives ou les classes transplantées.

La vie scolaire est également rythmée par différents temps dont celui de la restauration. Comme vous, je suis attentif à l'alimentation proposée dans nos cantines. Elle doit être équilibrée et variée. Pour ce faire, la Ville a recours à une société de restauration collective : les repas sont alors préparés dans une cuisine centrale puis livrés dans nos écoles le jour J.

Jusqu'à la fin du mois de décembre, c'est la société Sogeres qui est chargée d'assurer ce service. Néanmoins, je vous informe que dans le cadre du renouvellement de son marché, la Ville n'a pas retenu cette société. C'est donc un nouveau prestataire, Convivio, qui fournira les repas et goûters de vos enfants à partir du mois de janvier 2019. Pour effectuer ce choix, un groupe de travail a été mis en place, identifiant des critères spécifiques (dont la variété de l'offre, la réactivité, les réajustements éventuels, la disponibilité d'un interlocuteur de proximité, une antenne départementale, le prix, etc.) et participant à des sessions de repas tests.

Parmi les nouveautés de ce marché figure l'intégration d'un produit bio (hors pain) par jour dans les repas. Alors que la loi Alimentation vise 20 % de bio dans les cantines au plus tard en 2022, la Ville d'Éragny-sur-Oise proposera cette proportion dans ses cantines dès janvier, soit trois ans plus tôt*. Si cette décision a une incidence financière significative, j'ai décidé de ne pas la répercuter sur les Éragniens. C'est donc la Ville qui absorbera le surcoût.

Vous l'aurez compris, avec les services de la Ville, nous réunissons les conditions permettant de tendre vers une vie éducative équilibrée et épanouie : nous accompagnons les changements nécessaires, nous proposons des évolutions bénéfiques, et parfois même, lorsque nous le pouvons, nous anticipons les enjeux de demain.

Restant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Chers parents, l'expression de mes salutations distinguées.

Thibault Humbert,
Maire d'Éragny-sur-Oise
Vice-président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Île-de-France

*L'agence bio a présenté son rapport le 16 novembre dernier à Paris. Il indique notamment que 34% seulement des cantines scolaires proposent des ingrédients ou produits bio, et ce une fois par mois.